

Quand les éducateurs se mobilisent pour une reconnaissance professionnelle

Josiane Jacoby (sociologue, CARHOP asbl)

Mots-clés : éducateurs, professionnalisation, syndicalisation

Le CARHOP en partenariat avec l'asbl Rhizome¹ a mené, entre 2016-2017, une récolte de témoignages auprès d'éducateurs et éducatrices ayant exercé leur métier durant la période de 1960 à 1980. Cette recherche s'inscrit dans une réflexion plus large sur les mutations des métiers du social hier et aujourd'hui. À cet égard, la période de 1970-1980 est une période charnière concernant les éducateurs et les éducatrices². À partir de ces témoignages, cette analyse tend à capter le tournant qu'a pu représenter cette mobilisation pour le métier mais aussi pour le secteur de l'aide à la jeunesse ainsi que ses échos sur la période actuelle.

Un combat indispensable

C'est au début des années 1970 que les éducateurs et les éducatrices³ entreprennent un long mouvement de revendications pour la reconnaissance de leur métier. Ce combat aboutit en août 1974 à la création de la commission paritaire (CP) des maisons d'éducation et d'hébergement (la CP 319). Celle-ci permet la signature d'une convention collective de travail sur les classifications et sur les barèmes octroyant des meilleures conditions de travail. La lutte permet aussi l'installation de délégations syndicales au sein des institutions. Ces actions collectives et revendicatives ont permis une valorisation professionnelle notable du métier d'éducateur et une avancée significative du projet éducatif en faveur des jeunes placés en maison d'accueil.

Dans le secteur de l'aide à la jeunesse, un premier pas vers la reconnaissance de la profession d'éducateur a déjà été entrepris grâce à un dispositif de formation instauré dès 1958. Cette mesure apparaît comme « le premier pas, le premier jalon de la reconnaissance sociale de l'utilité du travail socio-éducatif. Il constitue le premier dispositif, signe explicite du début de la professionnalisation de l'éducateur »⁴. Car il n'était pas rare que les institutions d'accueil et d'hébergement soient aux mains de religieuses entourées d'éducateurs de classe 2 ou 3 ne disposant d'aucun diplôme « éducatif » : régentes ménagères, expatriés rentrés du Congo... D'autres initiatives, comme la loi sur la protection de la jeunesse de 1965⁵, ambitionne d'améliorer la prise en charge des jeunes. Malheureusement, faute de financement, il fallut plusieurs années avant que les arrêtés d'application produisent leurs effets.

Ces transformations s'inscrivent dans un contexte spécifique, celui de la fin des années 1960 en Belgique. La société « post68 » encourage la laïcisation et la professionnalisation du métier. Les mentalités évoluent

¹ L'asbl Rhizome a pour objectif de valoriser le métier d'éducateur en favorisant la circulation des informations et connaissances à son propos. Son activité presque essentielle est l'édition, depuis 1996, des Carnets de l'éducateur (réédités tous les 4 ans). <http://www.educ.be/>

² À l'issue de la récolte de témoignages, sept vidéos ont été réalisées avec le soutien technique de l'asbl namuroise RTA. Ces vidéos traitent des enjeux pour la profession durant la période étudiée. Elles sont téléchargeables sur le site Vimeo.com ou sur le blog dédié à l'aide à la jeunesse de la RTA.

³ Pour une meilleure lisibilité, nous parlerons dans la suite du texte des éducateurs. Cela ne doit pas faire oublier que beaucoup de ces éducateurs sont des éducatrices.

⁴ WAUTIER, D, *Les carnets de l'éducateur. Exploration de la profession*. 2013, <http://www.educ.be/carnets2013/carnets.pdf>, p.10.

⁵ La loi de 1965 est jugée particulièrement progressiste. Le texte législatif considère notamment que l'acte délictueux posé est, avant tout, lié à une problématique familiale complexe. La notion d'enfance dangereuse est remplacée par la notion d'enfance en danger. Le texte recommande une approche préventive et une réelle prise en charge socio-éducative. La famille est réhabilitée, la protection de la jeunesse se déjudiciarise, des comités de protection de la jeunesse sont instaurés.

et une réflexion sur la vie en institution (et ses dérives totalitaires⁶), à l'asile, à l'école... conduit à adopter de nouvelles approches professionnelles : antipsychiatrie, nouvelle pédagogie de l'enseignement, etc. Les métiers du non-marchand dont ceux ayant en charge les personnes n'échappent pas à ces bouleversements. Des notions comme l'abnégation de soi, la vocation sont remises en question. Des acteurs du non-marchand, les enseignants notamment, menacent de partir en grève si des avancées ne sont pas accordées notamment en matière de prestations. On peut lire dans le journal *La Cité* que « ces instituteurs sont aussi, parce qu'en charge d'enfants, corvéables à merci »⁷. Même remise en question du côté des infirmières. Elles entreprennent des actions de contestation et militent pour un statut qui leur accorde une reconnaissance et une revalorisation salariale. Elles plaident, elles aussi, pour un métier ne reposant pas sur le sens du dévouement et pour la laïcisation de la profession restée longtemps aux mains des religieuses.

Les raisons de la colère

« Sortir du Moyen-âge »⁸ résume Jean-Paul Jenard, ancien éducateur au Sacré-Cœur de Marchienne Docherie. Voilà le leitmotiv des éducateurs dans les années 1970. Salaires dérisoires, horaires de travail excédant largement les 40 heures par semaine, heures supplémentaires non payées, taux d'encadrement des enfants largement insuffisants... La liste des revendications « des gueules noires du social » est longue.

Ces conditions de travail et cette conception du métier sont jugées indéfendables et anachroniques. « Les éducateurs pensent que le temps de la bonne volonté charitable est dépassé parce que cela couvre trop de maladroites et que cela infériorise encore plus les enfants qui leur sont confiés. Ils se veulent qualifiés, rendant un service de qualité⁹ et reconnus comme tels, même financièrement, et les enfants, même délinquants, même irrécupérables, ont droit à un peu mieux que la mendicité de leurs maîtres pour subsister »¹⁰.

Un autre indicateur de la pénibilité du métier réside dans le fait que rares sont ceux qui effectuent une longue carrière. Le turnover est important, quelques années maximum. Une fois marié ou parent, l'éducateur s'oriente vers une « vraie » profession (c'est-à-dire offrant un vrai salaire). Pour l'éducatrice, la reconversion se justifie, en outre, par le souci d'exercer une activité compatible avec une vie de famille. Jean-Paul Jenard qualifie cette époque « d'un système d'apostolat ... Mon épouse, avant qu'elle ne soit mariée, devait loger sur place une semaine sur deux et les jours où elle travaillait, elle était logée et nourrie toute la semaine. Quand elle s'est mariée, ça a un peu changé et c'était une semaine sur trois et les horaires, c'étaient des journées où on faisait la nuit (en tournante bien sûr), le lever du matin, conduire les enfants à l'école ou à leurs occupations de la journée, [le] nettoyage parce que l'entretien incombait aux éducateurs...c'est eux qui nettoyaient. Dans l'institution où nous étions, on ne cuisinait pas sur place sauf le week-end. On revenait le midi pour les enfants qui étaient dans les écoles primaires proches pour leur donner la soupe et puis on revenait à 3 heures et demi pour les accueillir au retour de l'école, c'était un régime ça. »¹¹

Pour Marcel Jaminon, alors permanent au service d'étude de la CNE : « On baignait là dans un milieu tout à fait caritatif, ça c'est l'image principale du secteur avant 1974, ce n'est pas tranché comme ça mais donc, ils vivaient de la charité et des dons. Et puis, le personnel aussi, c'étaient soit des religieux ou religieuses et puis ça a été des laïcs mais pour beaucoup, c'était aussi un sens quand même caritatif. Plusieurs étaient des dirigeants de mouvements de jeunesse qui décidaient avant de commencer un travail professionnel, de consacrer 2 ou 3 ans de leur vie à prendre en charge les jeunes en difficulté. Et là, ils n'avaient pas un contrat de travail. Ils étaient nourris, blanchis et logés par l'institution, ça fonctionnait comme ça. Je ne sais pas s'ils avaient parfois de l'argent de poche. »¹²

6 L'institution totale telle que définie par d'Edwin GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, *Les Éditions de Minuit*, 1979.

7 *La Cité*, 29 septembre 1974, p. 1.

8 CARHOP, fonds Carhop, Interview de Jean-Paul Jenard, Seneffe, août 2016.

9 Plusieurs scandales d'institutions d'hébergements maltraitant les enfants ont éclatés et secoués les consciences comme les affaires de Saint-Hubert ou de Brasschaat. Quelques années plus tard, en 1975, Jules Brunin raconte son histoire d'enfant placé et dénonce les maltraitances dont il a été victime dans un livre célèbre : BRUNIN, J., *L'enfer des gosses*, Bruxelles, Ed. Jacques Antoine, 1975.

10 *La Cité*, 11 juin 1974, p. 4.

11 Interview de Jean-Paul Jenard, op.cit.

12 CARHOP, fonds Carhop, Interview Marcel Jaminon, Braine-le-Comte, octobre 2016.

Associations professionnelles ou syndicalisation du secteur ?

Au début des années 1970, le secteur s'est organisé autour d'associations professionnelles : l'Union des éducateurs sociaux (UDES), ou la Fédération nationale des éducateurs sociaux (FNES). Cette dernière est une organisation de type mixte regroupant employeurs et travailleurs. Ces groupes fédèrent le secteur et militent essentiellement en faveur d'un statut de l'éducateur, d'une meilleure évaluation des frais de fonctionnement, d'une augmentation du taux journalier d'encadrement.

Le taux de syndicalisation des éducateurs est très bas. Ils sont environ 5 % à être syndiqués selon Marcel Jaminon. Les revendications concernant les conditions de travail et un salaire décent passent donc par ces groupements professionnels. « Si de nombreux éducateurs expriment des revendications au début des années 1970, ils ne sont pas pour autant tentés de rejoindre les organisations syndicales. Une méfiance et une méconnaissance réciproques semblent solidement installées. Les organisations syndicales se gardent de ces professionnels qui travaillent dans des institutions peu connues du monde syndical, et les éducateurs pensent que la voie syndicale est réservée aux ouvriers et aux employés qui travaillent « avec des machines » alors qu'eux travaillent « avec de l'humain »¹³. Cette méfiance touche en fait l'ensemble du secteur non-marchand: « Il n'y avait pas le non-marchand dans les syndicats, il n'y en avait presque pas. Les infirmières n'étaient pas syndiquées et donc c'était la mise en place progressive, difficile et lente de tout le secteur non-marchand et maintenant à la CNE, c'est pour 50 %, le non-marchand. Là aussi, le problème culturel se posait aussi à l'intérieur du syndicat. »

La question de la pertinence de la syndicalisation des acteurs du secteur de l'aide à la jeunesse est réévaluée avec l'arrivée des premiers éducateurs A1 au cours de ces mêmes années. Formés dans les écoles d'éducateurs de Namur ou de Roux etc., ils échangent, débattent entre eux. Ces discussions les amènent à une prise de conscience des situations sociales et des difficultés du métier. Plus question pour cette nouvelle génération d'exercer dans un cadre empreint de dévouement. Ces éducateurs s'affirment, au contraire, comme de véritables professionnels ayant acquis des connaissances spécifiques (autres que le bon sens, l'instinct maternel... qui sont des qualités innées, intuitives.). Ce passage par la formation est un changement de taille qui suscite des craintes, des résistances généralement chez les anciennes générations d'éducateurs.

Si les associations professionnelles affirment que dans les maisons d'enfants « on est tous dans le même bateau, on se défend »¹⁴, une directrice de maisons d'enfants inquiète exprime ce qui est en jeu : « Les éducatrices ne gagnaient pas plus de 5 000 francs par mois et il n'y avait aucune limitation d'horaire. Leur traitement doit être revu, leurs conditions de travail aussi. Mais je crains qu'on fasse des éducateurs sociaux des fonctionnaires. »¹⁵

Dans ce contexte, choisir la voie syndicale implique un véritable changement culturel. Convaincu de la nécessité de structurer les éducateurs autour des organisations syndicales, Marcel Jaminon se souvient des débuts difficiles de la mobilisation : « On est donc allés rencontrer des amis qui étaient éducateurs, dans les principales régions, à Namur, Charleroi, etc. Partout, ils étaient intéressés. On avait un projet de syndicaliser le secteur et cela les intéressait, mais ce qui dominait c'était l'objection. « L'enfant n'est pas une machine » et donc le travailleur qui s'occupe d'un enfant, qui n'est pas une machine, ne se syndique pas, puisque se syndiquer cela veut dire faire grève, et on n'abandonne pas les enfants. C'était leur déontologie. »¹⁶

Il faut donc dépasser ces craintes. À ses yeux, rester sans syndicat, c'est se priver de pouvoir négocier des conventions collectives qui, seules, peuvent permettre une valorisation du métier. En 1974, un premier pas est franchi lorsque des membres de l'UDES liégeoise prennent finalement contact avec le SETCa et la CNE.

Cette même année, les éducateurs de la « Maison heureuse » à Liège décident de lancer un préavis de grève. Le 4 mai, ils déposent un cahier de revendications qui exige une durée maximale des prestations, la rémunération des heures supplémentaires, le relèvement des barèmes à un niveau équivalent au secteur des soins de santé.

13 DE BACKER, B., *Du mur à l'ouvert*, Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2001, p. 23. Bernard De Backer est sociologue et a travaillé au Fonds social ISAJH de 1996 à 2000. Ce fonds a été créé par les partenaires sociaux des services de l'aide à la jeunesse et de l'aide aux personnes handicapées.

14 Jaminon, M. *op.cit.*

15 *La Cité*, 24 septembre 1974, p. 12.

16 Interview Marcel Jaminon, *op.cit.*

Les ministres du gouvernement¹⁷ sont directement interpellés en tant que pouvoir subsidiant responsable du sous-financement du secteur. Le conflit devient une question politique.

Ce sont finalement 72 éducateurs liégeois qui déposent un préavis de grève. Ils sont en charge de 459 enfants dans des maisons d'hébergement comme La Maison heureuse, le Foyer des orphelins, L'horizon, le Chamurly, le Foyer des Jeunes...

La grève débute le 6 juin 1974. Le mouvement de contestation rencontre l'opposition des directions qui menacent de porter plainte pour « abandon d'enfants et de réquisition »¹⁸. Ils annoncent qu'ils pourraient fermer les maisons et faire des éducateurs-grévistes des sans-emplois.

La grève est longue, elle dure jusqu'au 14 juin. Moment où les directeurs d'asbl appliquent leurs menaces et ferment les maisons faisant de plus de 400 jeunes des « sans abris ». Le 11 juin, la grève s'étend : les éducateurs de 3 autres centres, L'Oasis, Marjolaine, la Maison Familiale rejoignent le mouvement. Un éducateur par maison assure un service minimum. Des assemblées générales s'organisent à Namur, Bruxelles et débattent de l'opportunité de rejoindre le combat.

Finalement le mouvement fait tache d'huile et atteint l'ensemble du pays. Les éducateurs organisent des manifestations, des occupations de locaux, des grèves... La responsabilité des pouvoirs publics qui n'accordent pas de subsides suffisants pour une véritable prise en charge du secteur est largement condamnée. Le rapport de force est enclenché entre éducateurs, directeurs et l'État qui « semble ignorer que les subventions sont nettement insuffisantes et qu'il confie les jeunes à la charité publique. »¹⁹

L'occupation du Ministère de l'Emploi et du Travail, le 3 juillet, constitue un des grands moments de la mobilisation. Cette action « coup d'éclat » interpelle l'ensemble du gouvernement et produit ses effets puisque une rencontre avec les membres de celui-ci est organisée dès le lendemain.

Quels moyens d'action?...

Si le mouvement vise à valoriser la profession, il ambitionne également de sortir les « enfants du juge » du simple gardiennage et de leur offrir un véritable projet éducatif. Ce souci se justifie par la volonté des éducateurs de briser le déterminisme social qui veut que ces enfants, une fois adultes, aboutissent en prison. À ce titre, les éducateurs des années 1970 posent un regard critique sur la société et contestent la manière dont elle « traite » les plus fragilisés ou les plus marginaux. Ils se positionnent comme des acteurs de changement social.

Plusieurs témoins se souviennent avoir travaillé à deux, trois éducateurs par groupe de 12, 15 jeunes, nuits et weekend compris. Dans de telles conditions, il est impossible d'assurer d'autres missions que celles répondant aux besoins élémentaires (logement, nourriture, habillement...).

La prise en compte, par exemple, des carences affectives fréquentes (en raison de la rupture des relations avec des parents jugés « nocifs » ou la séparation des fratries) n'était pas possible. Alors qu'« avant, les enfants, on les tenait, maintenant, on les accueille et on les accompagne ».²⁰ Ce combat des éducateurs nécessite une prise de conscience de l'ensemble de la société. Il faut communiquer, expliquer à l'extérieur les raisons qui font que ce mouvement est indispensable. « Il n'est plus acceptable de continuer à travailler comme cela » affirme Michel Renard. En 1973, ce jeune permanent régional CNE insiste : « Ce mouvement vise aussi la bonne prise en charge, l'intérêt du bénéficiaire. »²¹ C'est en effet un combat à faible capital sympathie qui est entrepris tant il a une forte charge émotionnelle : « Le foin fait autour de ces petits voyous, salauds d'éducateurs qui ont abandonnés de pauvres petits enfants. »²²

17 Il s'agit du gouvernement Tindemans II qui réunit les Sociaux-Chrétiens, les Libéraux et le Rassemblement Wallon.

18 *La Cité*, 8 et 9 juin 1974, p. 4.

19 *La Cité*, 8 et 9 juin 1974 p. 4.

20 Témoignage d'un directeur d'institution cité dans DE BACKER, B., « *Du mur à l'ouvert. Un nouvel âge pour les éducateurs*, Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2001, p. 58 (Collection Détournement de fond).

21 CARHOP, fonds Carhop, interview de Michel Renard, Bouge, décembre 2017

22 *La Cité*, 15 juin 1974, p. 4.



Caricature de JVR publiée dans « Les travailleurs des maisons d'enfants », Bulletin de la Fondation André Renard, mars 1977, n° 76, p. 17.

Mais si le combat est de longue haleine tant pour les syndicats que pour les éducateurs, beaucoup estiment que les objectifs quantitatifs et qualitatifs doivent être immédiatement engrangés: « Nous ne ferons la grève qu'une fois... mais avant de reprendre le travail, nous devons être certains que nos revendications ont abouti. »²³ La voie est choisie : désormais, les éducateurs se positionnent en tant que travailleurs salariés... et syndiqués.

... Pour quelle légitimité ?

Plusieurs éducateurs es maisons d'hébergement se souviennent du dilemme face auquel ils se sont trouvés confrontés quant à une éventuelle participation à une manifestation, à une occupation ou à une grève. Ils ne peuvent quand même pas faire des enfants des « sans abris ». Cette question sur la grève totale ou non a longuement fait débat parmi eux. Des heures et des heures d'assemblées générales se rappelle Michel Renard. Il y voit la pierre d'achoppement pour la mobilisation. Il faut, pour comprendre ce choix difficile, se rappeler la filiation du secteur avec les congrégations religieuses et ses implications en termes de vocation, de don de soi : «... Pour faire reconnaître, par exemple, la durée du travail... cela n'existe pas les dimanches, samedis, nuits... Pas de compensation, de considération particulière... Une des positions patronales, c'était de dire « non, non les éducateurs sociaux, ce n'est pas des employés... n'importe lesquels. C'est du personnel de confiance ». C'est une référence juridique aux cadres c'est à dire qu'il échappe à la loi sur la durée du travail... Et donc... L'éducateur social, il ne s'occupait pas de boîtes de conserves. Il s'occupait d'enfants ! » Il a même été proposé d'emmener les enfants lors des manifestations afin qu'on ne soupçonne pas les éducateurs de les prendre en otage !²⁴

²³ La Cité, le 20 juin 1974, p. 4.

²⁴ CARHOP, fonds Carhop, interview de Michel Renard, Bouge, décembre 2017.

La question se pose avec plus d'acuité encore dans les maisons familiales où un petit nombre d'éducateurs accueille une dizaine d'enfants. Certains résolvent effectivement le dilemme de la participation active au mouvement au prix de l'abandon ou de la prise en otage des enfants, en reprenant ceux-ci chez eux. C'est le cas de Christian Thiry, jeune assistant social qui débute sa carrière professionnelle comme éducateur : « En 1974, on a fait grève, j'étais dans la grève. C'était quand j'avais mon premier boulot comme éducateur au Centre de premier accueil et d'orientation d'Ixelles. Ma femme était à Wavre et ils ont fait grève aussi. Et c'est assez comique parce qu'en fait, on reprenait les enfants chez nous à domicile... On voulait montrer que c'était un mouvement dur et puis, en fait, on était obligé de s'accommoder des choses... »²⁵

La participation au mouvement de grève est plus impensable encore dans les maisons familiales accueillant de jeunes enfants. Souvent, ce sont des éducatrices qui travaillent dans ces maisons. Les interviews de quelques-unes d'entre-elles, lors de la collecte de témoignages menée par le CARHOP, démontrent qu'elles étaient quasi des mères de substitution. Jacqueline Ashmore, fondatrice du Foyer l'Espérance à Bioul se souvient avec un sourire attendri : « Les enfants m'appelaient maman... ». ²⁶Angèle Bousez, éducatrice-directrice de l'Institut Michotte à Liège, est catégorique : « Il faut être présent pour les enfants. Laisser la maison sans personnel pour aller manifester, non ! Ça, je n'ai pas voulu. »²⁷ Si elles adhèrent aux principales revendications, elles n'imaginent pas, dans ce contexte, se joindre aux actions. L'idée de renvoyer de jeunes enfants voire de très jeunes enfants dans leurs familles ou de les confier à la protection civile est tout simplement inconcevable.

Par contre, dans plusieurs maisons d'hébergement accueillant des adolescents ou des jeunes adultes²⁸, la décision est moins lourde à prendre. Plus autonomes, des jeunes décident de s'organiser en autogestion ne voulant pas quitter « leur » maison. Une centaine de ceux-ci le font savoir en manifestant devant le Parquet de la jeunesse à Liège comme le relate le quotidien *La Cité* : « Après des assemblées tenues dans leurs maisons, ils ont décidé à leur tour d'alerter les autorités : «les éducateurs ont raison. Mais qu'allons-nous devenir ? » »²⁹.

Ils sont autour de 200 qui, faute d'alternative mais le plus souvent par choix, décident de rester dans leur maison. C'est le cas des jeunes de La Maison Heureuse de Bressoux où 37 adolescents se prennent en charge sans le soutien d'adulte. Même situation aux Grands Prés de Chênée où 17 jeunes (filles et garçons) vivent à l'aide du salaire de ceux qui travaillent.

La Cité consacre plusieurs articles au mouvement des éducateurs et publie les résultats d'une enquête menée auprès de ceux-ci ainsi que des extraits de témoignages de juges de la jeunesse. Il en ressort à l'évidence une conception différente du métier entre ancienne et nouvelle génération. « Je me méfie comme de la peste des éducateurs universitaires [classe 1]... Inutile de faire 4 années d'université pour donner la douche aux enfants, s'occuper de leurs devoirs et présider à leur repas. Moi, je demandais aux éducatrices d'être maternelles, d'aimer les enfants et d'avoir des connaissances pratiques, du bon sens ! »³⁰

Annie Bellemans, fraîchement diplômée et première éducatrice A1 à entrer au Foyer de l'Espérance à Bioul se souvient qu'il n'était pas simple de faire un arrêt de travail : « Quand on allait aux manifestations, on n'était pas sûr d'être rentré quand les enfants sortaient de l'école et on ne pouvait pas laisser venir la protection civile tandis que les grosses institutions faisaient appel à la protection civile mais dans les petites maisons, ça n'avait pas de sens. Donc il fallait être là comme des parents sont là comme dans une grande famille en fait. »³¹

Enfin, le changement culturel pour les éducateurs réside, aussi, dans le fait qu'il constitue une véritable rupture de l'isolement dans lequel vivent les éducateurs. Bernard De Backer parle d'isolat social pour évoquer le cadre de travail des anciens éducateurs : « À l'écart de la société, par la distance géographique ou par la frontière symbolique, la figure idéaltypique du home constituait une sorte d'isolat social - château, couvent ou cité radieuse selon les affiliations idéologiques - où les fonctions essentielles de la vie étaient assurées intra-muros. Logement, nourriture, éducation, loisirs se vivaient dans le phalanstère répressif et/ou alternatif, microsociété insulaire et

25 CARHOP, fonds Carhop, interview de Christian Thiry, Marche-en-Famenne, novembre 2016.

26 CARHOP, fonds Carhop, interview de Jacqueline Ashmore, Bioul, novembre 2016.

27 CARHOP, fonds Carhop, interview d'Angèle Bousez, Liège, septembre 2016.

28 L'âge légal de la majorité est fixé à 21 ans. Certains mineurs sont placés jusqu'à à leur majorité.

29 *La Cité*, 13 juin 1974, p. 5.

30 *La Cité*, 26 septembre 1974, p. 12.

31 CARHOP, fonds Carhop, interview d'Annie Bellemans, Anhée, mai 2017

“institution mère” d’où l’on “ne sortait” que deux ou trois fois par an, pour faire une grande promenade, tous habillés de même. »³²

Arlette Pirenne, éducatrice au Foyer Saint-Augustin de Belgrade, dès 1967, explique ce repli sur soi qui rend hermétique à la société extérieure, à ses évolutions, enjeux sociaux : « On était trop pris par ce qui se passait sur place, je ne dis pas qu’on ne s’intéressait pas à l’avenir des autres mais on était trop pris par ce qui se passait sur place. On était tellement plongé dans son travail quotidien que c’était secondaire pour nous à ce moment-là. J’ai peut-être plus manifesté dans les années ‘82-’83 que dans les années ‘70. On faisait beaucoup plus partie du village dans ces années-là que maintenant. Les enfants qui restaient longtemps, ils allaient à Belgrade à l’école et ils faisaient partie des mouvements de jeunesse. Ils faisaient partie du village tout comme le Foyer Saint-Augustin, ce qui n’est plus le cas du tout maintenant d’ailleurs. Et je ne vais pas dire qu’on vivait en vase clos mais on vivait dans le village et c’est tout, on n’allait pas ailleurs. Et c’est peut-être pour cela que je n’ai pas souvenir de ces revendications même si, à un moment donné, j’ai peut-être été au courant mais sans avoir laissé de traces. »³³

En guise de conclusion

L’accès à la formation pour les éducateurs leur a permis de se positionner comme dépositaires de connaissances propres ne relevant pas du simple « savoir-être ». Fort de ce constat, le mouvement revendicatif des éducateurs sociaux s’est structuré, dans un premier temps, à partir de l’UDES liégeoise. Ensuite, les organisations syndicales ont encadré les actions de ces travailleurs. Ceux-ci ont utilisés, pour faire aboutir leurs revendications, les moyens de lutte traditionnels des organisations syndicales tels que l’arrêt de travail. Ce passage à la voie syndicale a exigé de leur part une réflexion à forte teneur éthique et déontologique. Il constitue une véritable rupture culturelle. Au final, leur mobilisation a permis une belle avancée sociale dans le secteur de l’aide à la jeunesse. Celui-ci est passé en quelques années, d’un système corporatiste à un système professionnel où des éducateurs qualifiés et formés exercent en tant que travailleurs salariés ayant des droits sociaux comme les autres. Pour les « enfants du juge » ces avancées sociales sont également remarquables dans l’impact qu’elles ont eu sur leurs chances d’accéder à un avenir meilleur.³⁴

Plus globalement, ce retour sur la mobilisation des éducateurs de 1974, au travers de leurs témoignages, fait entrevoir des questionnements sur le sens du travail social dont certains n’ont pas perdu leur pertinence dans un contexte très contemporain : moyens d’action, mobilisations, rôle du travailleur social, etc. Des interrogations d’actualité comme le démontre l’édition d’un nouveau « Carnets de l’éducateur »³⁵ en 2018.



32 DE BACKER, B., « Les éducateurs font le mur », *La Revue Nouvelle*, n°9, septembre 2002 www.revueouvelle.be/IMG/pdf/104-110_ARTICLE_Backter.pdf (page consultée le 22 décembre 2017)

33 CARHOP, fonds Carhop, interview d’Arlette Pirenne, Namur, mai 2017

34 Par exemple, l’augmentation du taux d’encadrement permet de passer de 2,3 éducateurs pour un groupe de 12, 15 enfants à 5 à 4 ou 5 éducateurs et rend possible l’élaboration d’un projet individuel et personnalisé pour l’enfant.

35 <http://www.educ.be>